

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2025 / 00167

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Direction Commande Publique – Ingénierie  
du bâtiment – Service Marchés Publics/ Pôle  
Éducation Enfance Jeunesse  
Tél : 0434133272 – 0466561175  
Réf. : FE-LA

**Objet** : Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la livraison de fournitures scolaires pour la ville d'Alès (articles L2123-1 et R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°20\_01\_07 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L1413-1 et L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité pour la ville d'Alès de lancer un marché afin de procéder à l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires ;

**Considérant** que conformément aux articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 210 000 € HT ;

**Considérant** que ces fournitures relèvent de la famille de nomenclature interne suivante : 22 5 01 « fournitures scolaires » et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de fournitures considérées comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres ;

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 avril 2025 sur la plateforme dématérialisée [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et sur le journal d'annonces légales BOAMP ;

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 23 mai 2025 à 12h ;

**Considérant** les critères de sélection des offres avec leur pondération, tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
<b>1- Prix</b> apprécié au regard du montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de jugement des offres. Le calcul du prix se fera suivant la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	<b>80.0 %</b>
<b>2- Valeur technique</b> appréciée au regard du cadre de réponse technique à renseigner par le candidat détaillant les sous-critères :	<b>15.0 %</b>
2-1– <i>Modalités de traitement de la commande</i>	7%
2-2- <i>Descriptif du service après-vente</i>	5%
2-3 – <i>Modalités de transport</i>	3%
<b>3- Délai de livraison</b> apprécié au regard du délai de livraison proposé par le candidat à l'article 5 de l'acte d'engagement (pour les produits en stock et ceux qui ne le sont pas)  <i>Le calcul du délai se fera suivant la formule : (meilleure offre de délai/délai de l'offre à noter) x coefficient de pondération du délai)</i>	<b>5.0 %</b>

**Considérant** que quatre opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS LACOSTE, représentée par M. Frédéric BENOIT en qualité de responsable commercial, sise 15 allée de la Sarriette, ZA Saint-Louis, 84250 Le Thor ;
- SA SAVOIRS PLUS, représentée par M. Fabien GIACOMELLI en qualité de directeur commercial, sise 18 boulevard des Fontenelles, Brissac Quincé, 79141 Cerizay cedex ;
- SAS PAPETERIES PICHON, représentée par Mme Claudine BANZET en qualité de directrice générale adjointe, 750 rue Colonel Louis Lemaire, CS 9702, 42340 Veauche
- SA CHARLEMAGNE PRO, représentée par Mme Elodie CARUANA en qualité d'attachée à la direction, impasse Lavoisier, 83160 La Valette Du Var ;

**Considérant** la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les fournitures citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé) ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Est retenu l'opérateur économique SAS LACOSTE représentée par M. Frédéric BENOIT, en qualité de responsable commercial, sise 15 allée de la Sarriette, ZA Saint-Louis, 84250 Le Thor pour une offre financière finale de 15 707,45 € HT (quinze mille sept cent sept euros et quarante-cinq centimes hors taxes).

En tout état de cause, l'acheteur public ne pourra s'engager annuellement auprès du titulaire qu'à hauteur du maximum financier annuel fixé dans présent marché.

## **ARTICLE 2 :**

Le marché est conclu pour une durée initiale de 18 mois ferme à compter de la date de prise d'effet du premier bon de commande.

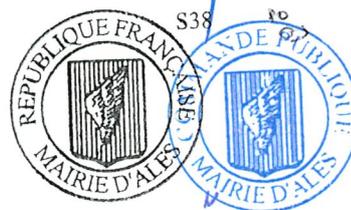
## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

Le maire 20 JUN 2025

Christophe RIVENQ





Feuille1

**ANALYSE DES OFFRES – MARCHÉ 1 - ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES SCOLAIRES 2025/2026**  
 Accord cadre mono-attributaire

CRITÈRE	CANDIDATS		SAVOIRS PLUS
	PICHON	LACOSTE	
Montant total H.T. du D.Q.E	17 191,85 €	15 707,45 €	20 709,74 €
<b>TOTAL /80</b>	<b>73,09</b>	<b>80</b>	<b>60,67</b>
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>			
Modalités de traitement de la commande / 7	6	6	6
Service Après Vente / 5	5	4	3
Modalité de transport / 3	2	3	1
<b>TOTAL / 15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>DELAI DE LIVRAISON –</b>			
Délai proposé par le candidat	1	1	1
<b>TOTAL / 5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL / 100</b>	<b>91,09</b>	<b>98</b>	<b>84,28</b>

	PRIX /80	VALEUR TECHNIQUE /15	DÉLAI /5	CLASSEMENT
PICHON	73,09	13	5	2
LACOSTE	80	13	5	1
CHARLEMAGNE	66,28	13	5	3
SAVOIRS PLUS	60,67	10	5	4

Je soussignée Linda Amrane, en ma qualité de Responsable au sein du Département Éducation en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction de l'agent public ».

Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal.

Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Le 10/06/2025

(Date et signature)



S38

Le Maire de la Ville d'Alès  
 Président d'Alès Agglomération  
 Conseiller Régional Occidentale

20 JUN 2025

Christophe RIVENO